

TARIFS

des soins remboursables les plus courants



TECHNOLOGUE ORTHOPÉDIQUE
CONVENTIONNÉ EN
TECHNOLOGIE DE LA
CHAUSSURE

Dans le cadre de l'obligation d'information et des bonnes pratiques, le technologue orthopédique vous informera en détail sur le type de dispositif qui vous a été prescrit et sur les modalités de financement

1 6 1 0 8 4 5 6 1 1 3 1

Numéro INAMI

Numéro BCE 0473760767

DESCRIPTION DES SOINS	MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	SUPPLÉMENT PATIENT
Semelle orthopédique adaptée individuellement	Standard 68,25 € - 93,50	29,91 €	9,02 €	29,32 € - 59,57
Code de nomenclature : 653973 1 pièce	Bim 68,25 € - 93,50	29,91 €	9,02 €	29,32 € - 59,57
Chaussure orthopédique pour pied plat	Standard 848,41 €	764,75 €	83,66 €	0 €
Code de nomenclature : 643753 1 pièce	Bim 848,41 €	764,75 €	83,66 €	0 €
Chaussure pour amputation de l'avant-pied	Standard 1469,12 €	1448,13 €	20,93 €	0 €
Code de nomenclature : 643252 1 pièce	Bim 1469,12 €	1448,13 €	20,93 €	0 €
Chaussure de marche spéciale en cas de lésions diabétiques	Standard 200 € - 400	165,68 €	0 €	34,32 € - 234,32
Code de nomenclature : 653671 par paire	Bim 200 € - 400	165,68 €	0 €	34,32 € - 234,32



Conventionné Un dispensateur de soins conventionné respecte les tarifs de l'INAMI.

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Montant total Montant maximal que vous payez pour des soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

Intervention INAMI Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Supplément patient Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus du tarif de l'INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

- Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI.
- OU
- Uniquement le ticket modérateur et des suppléments éventuels (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.